

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE VAUREILLES

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL 04 juin 2021 à 20h30

L'an deux mille vingt un et le 04 juin 2021, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Vaureilles, régulièrement convoqué, le 28 mai, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Mr HENRY Claude, Maire.

Présents : Claude HENRY, Laurent BERNUSSOU Gisèle ONNO, Frédéric PETIT, Edith FAIX, Sébastien DE LA BALLINA, Lucile GRATUZE-BESSOU, Ludovic GRIALOU, Franck BRUGEL, Vincent GAYRALD, Pascal AMIRAULT

Absent excusé : Franck BRUGEL

Monsieur Vincent GAYRALD a été désigné secrétaire de séance.

- **Consultation Maître d'œuvre opération aménagement Cœur de Village**

Monsieur le Maire :

- ⇒ **Présente** au conseil municipal le programme de l'opération aménagement du Cœur de Village de Vaureilles
- ⇒ **propose**, de lancer une consultation du Maître d'œuvre soit en procédure adaptée ouverte ou soit en procédure adaptée restreinte soumise aux dispositions du code de la commande publique : article L.2123-1

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- ⇒ **Valide à l'unanimité** le programme de l'opération aménagement du Cœur de Village de Vaureilles
- ⇒ **Décide 9 pour et 1 abstention de** lancer une consultation en procédure adaptée restreinte soumise aux dispositions du code de la commande publique : article L.2123-1
- ⇒ **donne** tout pouvoir à Monsieur le Maire, en ce qui concerne le lancement de la consultation en procédure adaptée restreinte soumise aux dispositions du code de la commande publique : article L.2123.1 et mandate Monsieur le Maire pour la signature des pièces nécessaires au marché public.

- **Travaux salles communales**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal :

- du sinistre survenu à la salle des fêtes de Pachins, dommage plafond suspendu dû à un dégât des eaux du logement locatif communal, le devis de réparation s'élève à un montant de 7043.67€ soit 7748.04€TTC.
- du sinistre survenu à la salle des fêtes de Vaureilles effondrement d'une partie du plafond suspendu, le devis de réparation s'élève à 1151,00 €HT soit 1266,10€TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Mandate Monsieur le Maire pour la signature des devis de réparations et le suivi de ces dossiers.

- Chemin, de la Bouriatte

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de la remise en état du chemin de la Bouriatte.

Monsieur le Maire a demandé un devis pour ces travaux , aux entreprises ::
Ets Fabre Vincent montant du devis 6483.50€HT soit 7780.20€TTC
SARL ARRAZAT montant du devis 2255,00€HT soit 2706.00€TTC

Après délibération le Conseil municipal, a l'unanimité

- Décide de retenir le devis de l'entreprise SARL ARRAZAT pour un montant de 2255,00€HT soit 2706.00€TTC.
- Mandate Monsieur le Maire pour la signature du devis et le suivi des travaux.

-Traitement des eaux de pluie des propriétaires privés dans le domaine public

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de plusieurs administrés, il faut définir le traitement des eaux de pluie des particuliers dans le domaine public.

Le Conseil Municipal rappelle et confirme à l'unanimité que chaque propriétaire doit traiter ses eaux de pluie et prendre à sa charge les travaux et demander l'autorisation et les permissions de voirie à la commune si le rejet des eaux de pluie ne peut s'effectuer que sur le domaine public.

- Urbanisme : Mise en place du Projet Urbain Partenarial.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cas où la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux ou la création d'équipements publics sont rendus nécessaire pour admettre les constructions.

-Il sera possible de mettre en place un projet urbain partenarial (PUP) lorsque le PLUi sera en vigueur. Ce dernier facilitera une répartition équitable des financements entre les personnes privées et la commune pour les équipements publics rendus nécessaires par des opérations d'aménagement ou de construction (art. L 332-11-3 et L 332-11-4 du code de l'urbanisme.

- Dans le cadre d'une carte communal, il est en outre possible selon les aménagements à réaliser de fixer un taux de taxe d'aménagement différent par secteur du territoire, applicable au 1^{er} janvier de l'année N+1.

-
- **Organisation des élections** : Bureau de vote salle de la Mairie. Les élections départementales et régionales se dérouleront dans la salle de la Mairie qui sera aménagée pour l'organisation des deux scrutins.
Réalisation du tableau des permanences pour les élections départementales et régionales.

Pour information : des réunions publiques auront lieu à la salle de Pachins :

- Le 12 juin à 14h en présence de Mme Gisèle RIGAL et M.Jean-Pierre MASBOU candidats aux élections départementales
- Le 16 juin à 17h00 en présence de Mme Dorothé PIC et M.Bernard ROQUES candidats aux élections départementales

- **Projet en cours :**

- Coeur de village : répartition des villages à visiter où des aménagements ont été réalisés récemment afin de mieux appréhender le travail des maîtres d'œuvre qui seront consultés.
- Pose de panneaux photovoltaïques : Attente du devis Enedis pour le branchement au réseau.
- Présentation par Ludovic du nouveau site internet de la commune qui doit être mis en ligne courant juin.
- Adressage : vérification des points adresses par la commission adressage.

- **Compte rendu de la réunion initiée par Madame la Sous-préfète concernant le projet d'extension d'un élevage de veaux de boucherie à Cureboursot.**

Pour rappel : La commune avait émis un avis défavorable à ce projet. Projet qui pour la majorité des Conseillers ne correspond pas à un élevage respectant le bien être animal et ne s'intègre pas dans une démarche de qualité de production agricole.

Le Conseil avait aussi tenu compte des avis négatifs des administrés qui ont fait part des nuisances de cet élevage.

Lors de cette réunion des aménagements ont été proposés :

- Une restriction de la zone du plan d'épandage. Le terrain située sous le lotissement du Château à Vaureilles devrait ainsi être supprimé du plan.
- Pour limiter l'impact des épandages il a été demandé au porteur de projet d'étudier la possibilité d'apporter ses déchets au méthaniseur de Montbazens. Cette proposition a été faite par les services de l'Etat sans obligation de résultat.
- L'ouverture d'un cahier de doléances en Mairie afin de mesurer l'impact des nuisances (olfactive, sonore....) auprès du voisinage.

La décision sera prise par arrêté préfectoral avant le 17 juillet 2021.

Divers :

Sébastien DE LA BALLINA informe le Conseil qu'un bâtiment situé à la Barrabie représente un danger pour les habitants. Monsieur le Maire contactera le propriétaire afin que celui-ci effectue les travaux nécessaires à la mise en sécurité de son bâtiment.

VU PAR NOUS, Claude HENRY , MAIRE DE LA COMMUNE DE VAUREILLES, POUR ETRE AFFICHE, LE 11 JUIN 2021 , A LA PORTE DE LA MAIRIE

FAIT A VAUREILLES , le 11 juin 2021

Le Maire
C.HENRY